

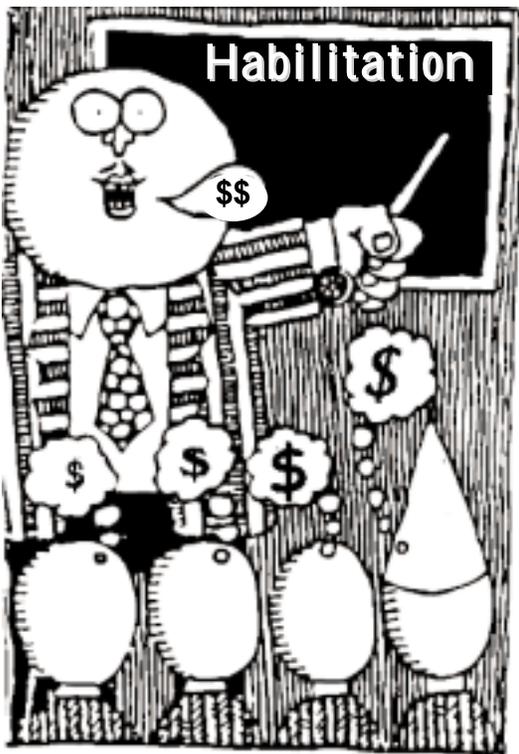
L'ACADÉMIQUE

L'HABILITATION...



QU'EST-CE QUE L'HABILITATION?

L'*habilitation* donne aux cégeps la responsabilité d'émettre le diplôme d'étude collégiale (D.E.C.) et de ce fait, le ministère de l'Éducation se désiste de cette responsabilité. Présentement, l'institution n'a qu'un rôle de recommandation pour l'émission du diplôme. En conséquence, le diplôme émis par le ministère de l'éducation du Québec a la même valeur d'un collège à un autre.



UN PEU D'HISTOIRE...

C'est en 1993 qu'est initiée l'*habilitation*. À cette époque, une réforme est entamée par la ministre Lucienne Robillard dans le but de permettre une décentralisation des pouvoirs. Madame la ministre Pauline Marois appuie avec virulence cette orientation et accroît cette décentralisation en imposant des coupures extraordinaires au système d'éducation. Cette décentralisation et ces coupures budgétaires amèneront le réseau collégiale vers son démantèlement. Avec les évaluations institutionnelles et les Plans de réussite, le ministre François Legault prépare le terrain pour implanter, à plus ou moins long terme, l'*habilitation* des cégeps.

QUELS SONT LES IMPACTS DE L'HABILITATION POUR LES ÉTUDIANTS ET ÉTUDIANTES ?

Conséquence première de cette mesure

L'*habilitation*, à prime abord, produit une iniquité au niveau de la reconnaissance des diplômes. En effet, cette mesure met en compétition les établissements entre eux, amenant une surévaluation de certains diplômes et une dévaluation de la valeur réelle des autres diplômes. Dans le contexte de l'*habilitation*, le diplôme qui vous sera décerné sera relatif au Collège où vous aurez finalisé votre DEC. L'établissement voulant garder une bonne réputation devra probablement sélectionner rigoureusement ses étudiants et étudiantes et par conséquent les étudiants et étudiantes les plus faibles auront davantage de difficulté à trouver un établissement voulant bien les accueillir.

Conséquences subséquentes

Un étudiant ou une étudiante ayant fréquenté un établissement de moins bonne réputation sera victime de discrimination lors de son admission à l'université. Il verra également ses chances diminuer sur le marché du travail. Toutefois l'étudiant ou l'étudiante ayant fait ses études dans un établissement de très bonne renommée se verra avantagé-e dans son admission à l'université et sans aucun doute, sur le marché du travail.

Dans la mesure où *l'habilitation* rend les institutions indépendantes, elle accentue les différences entre les cégeps. Avec *l'habilitation*, il y a lieu de s'inquiéter de la participation active des entreprises privées dans l'élaboration des cours offerts et des stages qui en découlent. *L'habilitation* entraînera fort probablement des différences entre cégeps pour l'admission des nouveaux étudiants et nouvelles étudiantes. En effet, les préalables pourraient différer d'un collège à un autre.

L'HABILITATION, UNE AUTRE CONSÉQUENCE DU NÉOLIBÉRALISME...

Le néolibéralisme pousse les gouvernements à se retirer le plus possible des secteurs sociaux (Santé, Éducation...). C'est ainsi que *l'habilitation* tombe parfaitement dans la lignée du néolibéralisme. Le gouvernement, en plus de remettre le pouvoir au collège pour la diplomation, pousse ceux-ci à se concurrencer encore plus féroce-ment. Ainsi, *l'habilitation* ouvre toutes grandes ses portes au secteur privé.

IL FAUT AGIR!!!

En définitive, il faut absolument se battre contre *l'habilitation* qui, à plus ou moins long terme, reviendra à l'agenda du ministre de l'Éducation. Cette mesure est à bannir puisqu'elle permet le démantèlement progressif du réseau collégial.

IL FAUT ABSOLUMENT UNIR NOS VOIX
ET MONTRER AU GOUVERNEMENT
NOTRE FORTE OPPOSITION À UNE
ÉVENTUELLE HABILITATION
DES COLLÈGES!!!

Si vous désirez des informations supplémentaires, nous vous invitons à contacter
l'Association pour une Solidarité Syndicale Étudiante
téléphone : (514) 414-1216
courriel : asse_solidarite@hotmail.com
site web : www.asse-solidarite.qc.ca